

## ASSEMBLÉE DU 2017-09-05

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 5 septembre 2017, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Monsieur le conseiller; Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents:                    Robert Coulombe, maire  
   Michel Lyrette, conseiller

### **RÉSOLUTION NO 2017-09-131** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 6.1 Pour adjuger la soumission intitulée: ""Réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater, secteur Est et démolition partielle" S-42.3;
- 6.2 Pour adjuger la soumission "Replacer ou remplacer des sections de la Promenade Eldona Rozon" S-28.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO 2017-09-132** Adoption du procès-verbal du 21 août 2017 2017.

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 21 août 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2017-09-05

### PAROLE AU PUBLIC,

Monsieur Sylvain Forest est présent dans la salle et il demande aux membres du conseil si la Ville a l'intention de recréer un nouveau parc de rouli-roulant.

Monsieur Jacques Cadieux, maire suppléant lui répond qu'il n'est pas impliqué dans ce dossier présentement, donc il ne peut donner suite à cette demande.

Monsieur Forest demande à qui appartient le "Château Logue".

Monsieur Cadieux lui répond que le Château Logue" appartient à la Ville.

**RÉSOLUTION NO 2017-09-133** Pour adjuger la soumission intitulée: "Réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater, secteur Est et démolition partielle" S-42.3.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater, secteur Est et démolition partielle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu 2 soumissions qui se lisent comme suit:

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (Avant les taxes)
Les Entreprises Ma-Mi Inc.	613 800.00 \$
Les Constructions Langevin et Frères	308 358.00 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre de: "Les Constructions Langevin et Frères" pour un montant de 308 358.00 \$, excluant les taxes applicables, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-42.3, "Réfection de la toiture de l'ancienne usine Bowater, secteur Est et démolition partielle".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-09-134** Pour adjuger la soumission "Remplacer ou remplacer des sections de la Promenade Eldona Rozon" S-28.

## ASSEMBLÉE DU 2017-09-05

- CONSIDÉRANT QUE suite à la crue des eaux au printemps 2017, le trottoir de bois, connu sous le nom de "Promenade Eldona Rozon", a été abîmé sur plusieurs mètres;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour replacer ou remplacer certaines sections irréparables ;
- CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions qui se lisent comme suit;

Soumissionnaires	Montant de la soumission (Incluant les taxes)
Aluminium M.F.	36 015.92 \$
G. Lapratte Construction	34 263.00 \$

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue la plus basse soumission reçue, soit celle de "G. Lapratte Construction", au montant de 34 263.00 \$ incluant les taxes, et conforme aux exigences du devis S-28 "Replacer ou remplacer des sections de la Promenade Eldona Rozon".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-09-135** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jacques Cadieux, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier